



**L'impact de l'insécurité nationale sur la souveraineté nationale de la R.D.C
de 2022-jusqu'à nos jours**

**[The impact of national insecurity on the national sovereignty of the DRC
from 2022 to the present day]**

WETOTO WA DJEMBA Matthieu
n°ORCID-0009-0008-6317-12-17

*Chercheur au Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), B.P. 3474
Kinshasa-Gombe, Département des Sciences Politiques et Administratives. Section :
Relations Internationales, Kinshasa, République Démocratique du Congo*

Digital Object Identifier (DOI) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.22995946>

Résumé : Une situation d'insécurité nationale causée par des nombreux groupes rebelles qui sèment la terreur et occupent certains territoires du pays. De M23/AFC (au Sud et au Nord-Kivu), les FDLR, les ADF, les mombondo, les maïmaï sont très actifs pour ci-par là au pays rendent ainsi l'Etat congolais incapable d'imposer sa souveraineté, c'est à dire son monopole pouvoir à protéger le peuple, les biens et l'intégrité territoriale. En Ituri, à Beni, Butembo, Bunia, à Mai-ndombo, dans le Tanganyika) les groupes armés étrangers et locaux tuent presque chaque jour.

Mots clés : *Impact, insécurité nationale et souveraineté nationale*

Abstract : A situation of national insecurity is caused by numerous rebel groups that sow terror and occupy parts of the country. From the M23/AFC (in South and North Kivu), the FDLR, the ADF, the Mombondo, and the Mai-Mai, who are very active throughout the country, rendering the Congolese state incapable of asserting its sovereignty, that is, its monopoly on the power to protect the people, property, and territorial integrity. In Ituri, Beni, Butembo, Bunia, Mai-Ndombo, and Tanganyika, foreign and local armed groups kill almost daily.

Keywords : Impact, national insecurity, and national sovereignty

1. Introduction

Comme vous pouvez le constater dans un État où le groupe armes occupent des territoires entiers, sèment la terreur, tuent, violent et volent, la sécurité nationale devient un problème à régler. Lorsque la sécurité nationale est sérieusement menacée, la souveraineté nationale devient hypothétique.

L'insécurité que les groupes armés provoquent ont un impact négatif sur la capacité de l'Etat à imposer l'ordre et la paix et à sécuriser ses frontières.

Les Zones occupées par les groupes rebelles restent incontrôlées par l'Etat congolais les populations, les richesses du sol et du sous-sol qui y sont, sont gérées par eux-mêmes (Rebelles). Nos frontières sont incontrôlées par l'Etat congolais nos minerais sont pillés et exploités par le Ruanda.

Nous nous rendons compte que l'insécurité nationale (présence de rebelles) menace la souveraineté de l'agent congolais. Il est devenu incapable de contrôler certains territoires, de protéger la population et ses richesses et ses frontières de bénéficier de richesses du sol et sous-sol dans l'espace contrôlé par le rebelle.

Tous ces affrontements et occupation ont comme conséquence ; l'absence de la paix, de la sécurité, de projet de développement ainsi que la réticence des investisseurs.

C'est pourquoi notre étude se divise en trois points essentiels :

- 1) La notion de l'insécurité nationale et de souveraineté
- 2) Les différents groupes armés en activités en RDC.
- 3) L'impact négatif de l'insécurité nationale sur la souveraineté en RDC.

I. LITTÉRATURE

1. Notion d'insécurité nationale et de souveraineté

1.1. Notion de souveraineté nationale

C'est le pouvoir suprême et exécutif d'un Etat d'exercer son autorité sur son territoire et sa population, sans subordination extérieure. Elle se manifeste par le monopole de la contrainte légitime (police, justice) et l'indépendance

internationale. C'est un élément constitutif de l'Etat. Il existe deux dimensions de la souveraineté ;

1.1.1. Souveraineté interne

L'Etat détient la plénitude de la compétence sur son territoire, recrée et applique le droit, lève l'impôt et exerce l'autorité suprême, souvent désignée comme la compétence de la compétence.

1.1.2. Souveraineté extérieure

L'Etat est indépendant et n'est soumise à aucune autorité supérieure dans ses relations avec d'autres Etats (principe d'égalité souveraine).

1.1.3 Caractéristiques de la souveraineté

Selon la Doctrine classique (notamment Jean Bodin), la souveraineté est ;

a) Absolue.

Elle n'est limitée que par sa propre volonté ou le droit international qu'elle a accepté.

b) Indivisible

Elle appartient en totalité à l'Etat.

c) Inaliénable et Imprescriptible

Elle ne peut être cédée ni se perdre avec le temps.

1.1.4. Les limites et Evolution de la souveraineté

Bien que théoriquement absolue, la souveraineté moderne est limitée ;

- **Par le Droit international :** La signature des traités et conventions internationaux (ex: Droit de l'homme) restreint la liberté d'action de l'Etat.
- **Par l'intégration supranationale :** Les Etats peuvent transférer certaines compétences à des organisations internationales (ex: ONU, OTAN) modifiant ainsi l'exercice de leur souveraineté.

- **Par la Démocratie** : La souveraineté est devenue nationale ou populaire (le peuple est souverain du pouvoir), plutôt que celle d'un monarque.

2. Notion de l'insécurité nationale

L'insécurité internationale englobe les menaces directes contre l'Etat (agression, terrorisme et les risques intérieurs (instabilité, criminalité qui affectent sa souveraineté, son intégrité et la sécurité de ses citoyens. Elle évolue aujourd'hui vers une notion multidimensionnelle, intégrant la cybersécurité, les crises sanitaires et les risques naturel, sapant la stabilité et le développement.

2.1. Composantes clés de la sécurité Nationale

2.1.1. Sécurité extérieure (Défense)

Protection du territoire et des intérêts fondamentaux contre des agressions étrangères et les menaces transversales.

2.1.2. Sécurité intérieure (Défense)

Maintien de l'ordre public, protection des infrastructures essentielles et résilience face à la criminalité, comme la hausse de la criminalité à Kinshasa et Lubumbashi.

2.1.3. Sécurité humaine et socio-économique

La pauvreté, l'exclusion, les conflits armés (notamment dans l'Est de la RDC) et les pandémies alimentent l'insécurité.

Exemple et enjeux

Menaces Modernes : Le terrorisme international, la cyber-menaces, la prolifération d'armes et des risques technologiques.

- **Contexte de la RDC** : La crise humanitaire s'aggrave, marqué par des conflits armés et des faiblesses de gouvernance.
- **Sentiment d'insécurité** : La délinquance et la peur de la criminalité augmentent l'insécurité sociale.

La sécurité nationale implique la résilience de la nation face à alliance de la nation face à ces menaces multiples, allant du local au global.

3. Les groupes armes en activités en RDC en 2026

La RDC fait face à une crise sécuritaire majeure, avec plus de 120 groupes armés actifs dans l'Est du pays (Nord Kivu, Sud-Kivu, Ituri) et dans le Tanganyika (Bandundu, Sud-Ubangi) le paysage est dominé par le M23 (soutenu Pour le Rwanda) les ADF (affiliés à l'Est), les FDLR, et diverses milices locales Mai-Mai, luttant pour le contrôle de ressources et se regroupant parfois en vaste coalition.

Les principaux groupes rebelles sont :

1) Le M23 (Mouvement du 23 Mars) et AFC

Actif dans le Nord et le Sud-Kivu c'est l'un des groupes les plus puissants. Il est impliqué dans des Violents affrontements contre l'armée congolaise (FARDC) et a formé la coalition politico-militaire AFC (Alliance du Fleuve Congo).

2) Les ADF (Forces Démocratiques Alliées)

Groupe d'origine ougandaise et affilié à l'Etat islamique. Ce groupe Terroriste est tristement célèbre pour ses attaques et massacres perpétrés contre les civils dans la région de BENI et en Ituri.

3) Le FDLR (Forces démocratiques de Libération du Rwanda)

Composées majoritairement de Rebelle Hutu Rwandais, elles sont actives principalement au Nord et Sud Kivu et sont les adversaires historiques du M23.

4) Les groupes armés allié au M23 / AFC

Pour son emprise territoriale à L'AFC/M23 s'est allié aux Mai-Mai Android et Tabora.

5) Les groupes locaux (Milice mai-mai et autres)

Les provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu abritent de nombreuses milices communautaires qui défendent des intérêts locaux et se battent pour le contrôle des terres ou des ressources minières, on y retrouve des groupes comme la CODECO et le FPIC en ITURI, ainsi que dans les hauts plateaux du Sud-Kivu.

6) D'autres groupes armés :

- Les éleveurs Mbararo en RDC ;
- Les Mobondo ;
- Le MCKC : Mouvement Débout Katanga pour la libération du Congo

Les éleveurs MBORORO en RDC (1)

Est une problématique sécuritaire et humanitaire chronique, principalement concentrée dans les provinces du Nord-Uélé, du Bas-Uélé et plus récemment du Nord-Ubangi : Bien que traditionnellement éleveurs nomades, certaines fractions Mbaroro sont lourdement armée, et accusées de nombreuses exactions.

Les points clés à retenir sur la situation des Mbororo en RDC en 2026 :

1) Zone d'influence et exactions

Les Mbororo opèrent dans le Nord-Est de la RDC, causant des conflits fonciers et communautaires avec les populations autochtones, ils sont accusés de destruction de champs, d'occupation illégale de terres, de viols et de violences armées.

2) Nouvelle menace au Nord-Ubangi :

En mars 2026, la présence de plus de 3000 éleveurs Mbororo avec près de 30.000 têtes de bétails a été signalée dans le Nord-Ubangi, provoquant une mobilisation des autorités militaires.

3) Accord sécuritaire RDC-RCA (Mai 2026)

Face à la recrudescence de l'insécurité, Kinshasa et banque ont signé le 12 mai 2026 un accord pour renforcer la lutte contre les groupes armés transfrontaliers ciblant spécialement les LRA et les Mbororo armes.

4) Les Mobondo (2)

Une milice communautaire, initialement formée par la communauté Yaka, apparue en 2022 à la suite d'un conflit foncier et coutumier avec l'ethnie Teke dans la province de Mai-Ndombe. Le conflit s'est militarisé, étendant ses attaques meurtrières et ses déplacements des populations aux provinces de Kwlu,

Kwango et jusqu'aux portes de Kinshasa (Maluku).(3)

5) Le Mouvement Debout Katanga pour la Libération du Congo (MCKC)

Est un nouveau groupe armé apparu dans le Sud de la RDC. Il s'insurge contre la mauvaise gouvernance, exige la libération de prisonniers politiques et les retours des exilés politiques. Le groupe s'est fait connaître en revendiquant l'attaque du parc National de l'Upemba (notamment la station de Lusinga dans le territoire de Mitwaba, province du Haut-Katanga, le 03 mars 2026, qui a coûté la vie à cinq personnes dont des écogardes.

II. Impact négatif de l'insécurité nationale sur la souveraineté en RDC

L'insécurité nationale érode profondément la souveraineté d'un État en privant de son monopole sur la Violence légitime et le contrôle de son territoire. Ce que nous vivons actuellement en RDC à cause des mouvements rebelles par lequel s'installe l'insécurité. Cela entraîne une perte d'indépendance politique où la gouvernance locale est compromise, ouvrant la porte à des ingérences étrangères ou à la prise de contrôle par des groupes armés.

Les principales manifestations concrètes de cet impact négatif sont les suivantes :

3.1. Perte de contrôle territorial

En RDC, à cause de l'insécurité causée par les groupes armés rebelles () l'État ne peut plus exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire et des frontières. Les villes de Goma et Bukavu et certains territoires échappent au contrôle du pouvoir de Kinshasa. Des zones entières échappent au contrôle gouvernemental, devenant des sanctuaires pour des groupes rebelles, des terroristes ou des réseaux criminels. Ex ; des zones que les FDLR, les ADF occupent à l'Est du pays

3.2. Dépendance et ingérence étrangère

Incapable de garantir la sécurité intérieure, le gouvernement congolais pour faire face à la crise de l'Est, est souvent contraint de faire appel à des forces militaires étrangères (la CAEC) le Burundi et le Soudan du sud actuellement pour lutter contre le M23/AFC, ou encore aux instructeurs privés ou des puissances lors de la chute de Goma entre les mains M23, les mercenaires étrangers blancs (polonais, roumain) ont été observés et capturés par le mouvement rebelle. Le gouvernement

congolais a tenté avec le pays d'Afrique de l'Est les médiations de l'Angola, de l'union africaine du Qatar et des USA. Cette assistance réduit considérablement son autonomie, son monopole de décisions politiques et militaires.

3.3. Effondrement économique et financier

Les conflits et l'instabilité détruisent les infrastructures découragent les Investissements et paralysent la production nationale. Le pays devient alors tributaire de l'aide humanitaire et des marchés extérieurs pour survivre avec ce qui se passe à l'Est du pays l'Etat congolais ne peut pas bénéficier des projets de développement dans ce coin du pays, voir dans le pays tout entier.

3.4. De Délégitimation des institutions

La persistance de la violence discrédite l'Etat aux yeux de sa population et de la communauté Internationale. La protection de la population et de leurs biens (mise en doute) et richesse du pays mise en doute.

3.4.1. Protection de la population

L'Etat congolais n'arrive plus à protéger la population de la partie est du pays à cause de l'insécurité. Cette population-là vit dans la misère et la détresse et l'Etat congolais est incapable de la sécuriser et protéger face à la criminalité qui se voit là-bas. A Kinshasa (Maluku) et dans le Mai-Ndombe les Mobondo ont semé en terreur provoquant ainsi plusieurs morts et de déplacés.

3.4.2. Protection des biens et de la population.

Les populations se trouvant dans des milieux où les rebelles occupent ont vu leurs ressources détruites, des maisons, des magasins, hôtels, établissements et sociétés détruites ou confisqués par les rebelles. Des champs et des fermes ravagés, cette situation a rendu la population misérable.

3.4.3. Protection des richesses du pays

Les rebelles et leurs soutiens Ruandais pillent les minerais, les parcs nationaux et ainsi que toute autre source de richesse. L'Etat congolais n'arrive pas à protéger les richesses du pays à cause de l'insécurité nationale.

3.4. Désorientation budgétaire (Déséquilibre Budgétaire)

La guerre ou la lutte pour la libération des territoires occupés devient prioritaire,

l'Etat alloue beaucoup de moyens à l'armée (formation et achat des armes), ceci au détriment d'autres secteurs de la vie politique.

3.5. La crainte des Investisseurs

L'insécurité nationale ne favorise pas les investissements, les investisseurs craignent pour leurs capitaux, ils ne sont pas attirés par les pays où l'insécurité bas son plein.

CONCLUSION

Au cours de cette étude, il a été question d'étudier l'impact de l'insécurité nationale sur la souveraineté nationale de la RDC.

Nous avons tout d'abord cherché à comprendre les différents concepts opératoires (la notion de souveraineté et celle de l'insécurité nationale). Ensuite nous avons énumérés la liste des différents groupes armés rebelles principaux qui opèrent et sèment l'insécurité en RDC (M23/ARC, ADF, FARR, Mobondo, ...) et enfin au dernier point nous avons parlé de l'impact de l'insécurité nationale sur la souveraineté de la RDC.

Ce dernier point nous a permis de comprendre l'impact négatif de l'insécurité sur la souveraineté ; (le pouvoir étatique congolais devient incapable de contrôler l'intégrité territoriale, de protéger sa population et les richesses du pays. Il a ainsi perdu la compétence de son pouvoir à Imposer l'ordre, à protéger et à sécuriser, son peuple (la souveraineté).

Opèrent et sèment l'insécurité en RDC (M23/AFC, ADF, FDLR, Mobondo, ...) et enfin au dernier point nous avons parlé de l'impact de l'insécurité nationale Sur la souveraineté de la RDC.

Ce dernier point nous a permis de comprendre l'impact négatif de l'insécurité sur la souveraineté le pouvoir Etatique congolais devient incapable de contrôler l'intégrité territoriale, de protéger sa population et les richesses du pays. Il a aussi perdu la compétence de son pouvoir à Imposer l'ordre, à protéger et à sécuriser son peuple (la souveraineté)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boshab, E. (2024). L'intégrité territoriale à l'épreuve des conflits armés en République démocratique du Congo. *Revue Congolaise de Droit*, 18(1), 45–68.

Braeckman, C. (2023). *RDC : Guerres et convoitises dans l'Est du Congo*. Éditions Karta.

Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC. (2024). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2024/432). Conseil de sécurité des Nations Unies. <https://www.un.org/securitycouncil/>

International Crisis Group. (2023). *RDC : Relever le défi du M23 et restaurer l'autorité de l'État dans l'Est* (Rapport Afrique N° 315). International Crisis Group. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/great-lakes/democratic-republic-congo>

Kaboré, B. (2023). La souveraineté de l'État congolais face aux interventions des forces régionales et internationales (2022-2023). *Afrique Contemporaine*, 274(2), 112–134.

Mukendi, P., & Ntumba, J. (2023). Économie politique de l'insécurité et souveraineté budgétaire en RDC. *Cahiers Économiques et Sociaux du Congo*, 29(3), 89–115.

Nkundabagenzi, F. (2023). *La crise sécuritaire à l'est de la RDC et la souveraineté de l'État : Défis et perspectives*. L'Harmattan.

République démocratique du Congo. (2006). *Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales*, telle que modifiée et complétée à ce jour. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo.

Reyntjens, F. (2022). *Géopolitique de la région des Grands Lacs : Souveraineté et conflits en Afrique centrale*. Presses de Sciences Po.

Tshiyembe, M. (2022). *Droit international public, théorie générale et étude de cas jurisprudentiels*. L'Harmattan.